



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 48818

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les écarts de tarification des déplacements des différentes professions de santé du secteur libéral, auprès de leur clientèle. Il veut souligner qu'il n'est aucunement question de remettre en cause une différenciation fondée sur la qualification initiale des différents acteurs de la santé, mais seulement de tendre peut-être vers une tarification plus uniforme, c'est-à-dire plus juste et moins discriminatoire, notamment à l'égard des infirmiers libéraux des zones rurales. En conséquence, il lui demande quelles pourraient être les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48818

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4118